

# Le Bourguet

## Délibérations communales

### 1590-1789

BB 1 à BB 37

Inventaire réalisé en 1891 par Théophile Mathéron, instituteur à Pourrières, sous la direction de Frédéric Mireur, archiviste départemental

Transcription et saisie réalisées en 2012 et 2016 par Danielle Coulet et Marie-Jo Piget

## Table des matières

BB 1 : 1590-1615.....	3
BB 2 : 1633-1637.....	3
BB 3 : 1640-1656.....	4
BB 4 : 1657, 1662.....	5
BB 5 : 1664.....	5
BB 6 : 1664.....	6
BB 7: 1672.....	6
BB 8 : 1675-1676.....	6
BB 9 : 1688-1690.....	6
BB 10 : 1690-1691.....	7
BB 11 : 1691.....	7
BB 12 : 1695.....	7
BB 13 : 1697.....	8
BB 14 : 1702-1703.....	8
BB 15 : 1705-1706.....	8
BB 16 : 1709.....	9
BB 17 : 1709-1710.....	9
BB 18 : 1712.....	9
BB 19 : 1712-1713.....	10
BB 20 : 1713-1715.....	10
BB 21 : 1715.....	11
BB 22 : 1716-1718.....	11
BB 23 : 1727-1728.....	12
BB 24 : 1730-1731.....	12
BB 25 : 1731-1732.....	12
BB 26 : 1733-1734.....	13
BB 27 : 1735-1737.....	13
BB 28 : 1738.....	14
BB 29 : 1741-1744.....	14
BB 30 : 1752.....	14
BB 31 : 1753-1756.....	15
BB 32 : 1757-1758.....	15
BB 33 : 1770-1772.....	16
BB 34 : 1776-1777.....	16
BB 35 : 1778-1779.....	17
BB 36 : 1781-1782.....	17
BB 37 : 1787-1789.....	17

## **BB 1 (cahier in-8°, 31 feuillets, papier) : 1590-1615**

**1590 :**

- Imposition d'une taille de 10 écus par livre (f°2).

**1592 :**

- Imposition de 2 tailles, l'une de 6 charges [104 litres] de blé et l'autre de 30 florins par livre cadastrale (f°2v).

**1594 :**

- Imposition d'une taille de 25 florins par livre (f°4v).

**1595 :**

- Imposition de tailles de 4 et de 3 écus par livre (f°6v-7).

**1596 :**

- Impositions de diverses tailles (f°7-9).

**1597 :**

- Imposition de diverses tailles (f°9-11).

**1599 :**

- Nominations d'Antoine Calvin « pour servir le conseil a escripre et luy donons pour ces saleres et recompances la somme de quatre escus » (f°14-15), d'Antoine Calvin Roux « pour garder le deffans et gardera le bois et aglam » (f°26).

**1601 :**

- Imposition d'une taille de 40 écus par livre (f°28).

**1609 :**

- Députation à Castellane pour y emprunter une somme de 40 écus (f°23v-24).

**1610 :**

- Députation de Jean Cauvin à l'effet de porter une procuration à Aix (f°23). Contrainte contre Jacques de Bagaris en dommages pour bois coupé dans la forêt communale (f°26-27).

**1611 :**

- Mise aux enchères de la ferme de la gabelle du pain et du vin (f°28). Députation de 2 consuls pour vendre, engager du blé ou emprunter jusqu'à concurrence de 100 écus (f°29).

**1615 :**

- Arrentement d'une partie du défens (f°30) ; etc.

## **BB 2 (cahier in-8°, 16 feuillets, papier) : 1633-1637**

**1633 :**

- Députation de divers consuls, du prieur, etc, pour procéder au réalivrement (f°1).

**1634 :**

- Nomination de Pierre Pons en qualité d'exacteur de taille, aux gages de 33 livres (f°6), du garde du défens aux gages de 3 écus (f°7v).

**1635 :**

- Députation de Pierre Cauvin, «baille», à Castellane, avec mission de « fere acoumouder les armes pour les sourdats » (f°10).

**1636 :**

- Députation d'Antoine Cauvin à Bargemon, Claviers et autres lieux pour y vendre du blé, dont le prix sera affecté à l'entretien de la compagnie de « chevaux legers loués à Faience (f°11v).

**1637 :**

- Députation des consuls, à l'effet « d'aller prier Monsieur Barthelemy de Fournier, sieur de ce lieu, de voloir bailer à ladite commune la cantité de vingt charges [32 hectolitres] blé mitadier et sivade pour apré estre desparty aux nesitué de ce lieu » (f°14v) ; etc.

**BB 3 (2 cahiers in-8°, 54 feuillets, papier) : 1640-1656**

**1640 :**

- Imposition d'une taille de 3 écus par livre (f°3v).  
- « Délibéré que le chemin [de la grange] sera maintenu en l'état qu'est à présent et meilleur sy fere ce peult, sans s'amuser à fere aucune fortification au vallon » (f°5).

**1641 :**

- Nomination de députés pour procéder à la liquidation des fournitures du « régiment de la coronne » logé à Castellane (f°6).

**1642 :**

- Conseil tenu devant l'église : Désignation d'un porcher communal aux gages d'un panal [1,685 décalitre] moitié de blé moitié d'avoine (f°7).  
- Nomination d'un trésorier (f°8).

**1643 :**

- Députation d'un consul à Castellane pour y déclarer que la commune ne possède aucun bien sujet aux droits d'amortissement « et que est tout des seigneurs ou de l'église et dans le terroir ne y a point de terre gaste » (f°11).

**1644 :**

- Election du nouvel état (f°15).

**1645 :**

- Abonnement avec un chirurgien aux gages de 4 picotins [0,84 litre] de blé « mytadier » par maison et par année (f°17).

**1646 :**

- Députation d'Honoré Cauvin à Castellane ou ailleurs avec mission d'emprunter 220 livres (f°20v).

**1647 :**

- Gages du garde des défens pendant un an, 4 écus (f°23v).

- « Acort » passé pour 3 années avec Louis Cauvin, « cireurgien, pour servir de son art et vacations tous les particuliers de cedit lieu, toutes les fois que par yceulx en sera requis, aux gaiges et saleres acostumés, qu'est quatre picotins bled pour chaquen abitant ; sera ledit Maître Cauvin teneu venir de quinze en quinze jours et, au cas que soit requis de le mander querir, ne seront teneus luy payer que la vie pour la première fois et, pour toutes les autres fois qu'il sera requis ou du sus jour, luy sera payé dix soulz le jour et sa vie ; sera teneu ledit Maître Cauvin faire une saignée ou ventouzes pour rien la première fois et, pour toutes les autres, luy sera payé cinq soulz tant de saignée que de ventouzes ; sera teneu faire le poil à tous les abitans lors qu'en sera requis. Ledit « chandoul » passé pour 3 ans à partir de Saint-Michel dernier (f°25v-26).

#### **1648 :**

- Gages de Nicolas Astier « maître maréchal que servira un an pour greffier à la dicte communauté et fera les bilettes à tous les particuliers que acheteront de sel, tant de ceux de ce lieu que passans ayant bonne bilette ; et en chasque ledit Astier ne feut icy, maître Pierre Cauvin, lieutenant de juge, les fera moienant trois livres quy douneront audit Astier pour ses gaiges (f°27v).

#### **1651 :**

- Nomination d'auditeurs du compte trésorai (f°39v).  
- Imposition d'une taille de 4 écus par livre cadastrale « faizent douze livre pour livre » (f°46v).

#### **1652 :**

- Élections du nouvel état (f°48v-49).  
- Défense de couper du bois dans le défens (f°50v).

#### **1654 :**

- Défense, sous peine de 5 sous d'amende, de laver du linge ou des « ortoullailhes » à la « fonct de ville » (f°54).

#### **1656 :**

- Vote de 5 écus au régent d'école (f°60v); etc.

### **BB 4 (liasse, 2 pièces, papier) : 1657, 1662**

#### **1657 :**

- Extrait de délibération portant députation de Jean Cauvin à Bargème et ailleurs afin d'emprunter jusqu'à 300 livres pour payer les dettes exigibles, la communauté n'ayant pu vendre son blé.

#### **1662 :**

Vote d'un emprunt de 1 200 livres pour payer des créances exigibles et les deniers du Pays dont le receveur, N. Bourrelly, « est incomode et donne despanse considerable ».

### **BB 5 (liasse, 1 pièce, papier) : 1664**

- Extrait de procès verbal d'élection du nouvel état.

## **BB 6 (liasse, 2 pièces papier, 1 pièce parchemin) : 1664**

Élections communales. - Requêtes, décret et lettre de commandements à l'effet de convoquer le conseil et de procéder aux élections, pour Antoine Cauvin, lieutenant de juge du Bourguet, contre Jean Arnaud et Jean Cauvin-Besson, consuls, lesquels « suscités par un party, voyant qu'ils ne pouvoient aver les conseulx à sa faction,... n'auroient volleu proceder à la nomination d'aulcuns, etc., sous de pretextes contraires à leur conscience auroient rompeu le conseil, ne vollant pas mesmes souffrir que le greffier adciste avec le bailler à recepvoir les opinions... ».

## **BB 7 (1 pièce, papier) : 1672**

Extraits de délibération portant: création du nouvel état ; défense aux habitants de faire pacager leurs troupeaux d'« average » dans le défens de Chiron, sous peine d'« une beste de jour et deux de nuit, proveu que le gaigant le preine ladite beste dans le dit deffens » ; ratification de « peines » contre ceux qui couperont du bois dans le défens.

## **BB 8 (cahier in-8°, 9 feuillets, papier) : 1675-1676**

### **1675 :**

- Frais de députation de Pierre Cauvin à Draguignan pour y remettre une pièce de procédure, 40 sous (f°2).
- Élections du nouvel état (f°2v).
- Imposition d'une taille de 10 livres par livre cadastrale, avec obligation pour le trésorier de la recouvrer, moyennant 5 écus 30 sous de gages (f°4).
- Désignation de 4 consuls pour procéder à l'affinement de divers comptes (f°6).
- Mise aux enchères de la gabelle (f°6v).
- Imposition d'une taille de 10 livres 10 sous par livre cadastrale (f°8v).

### **1676 :**

- Imposition d'une taille de 10 livres 10 sous par livre cadastrale (f°8v) ; etc.

## **BB 9 (cahier petit in-4°, 17 feuillets, papier) : 1688-1690**

### **1688 :**

- Élections du nouvel état dans « le paty du chateau » (f°1).
- Imposition d'une taille de 1 sou 6 denier par « escu cadastral » (f°3).
- Pouvoir à Rémy Astier de présenter requête à l'intendant de marine de Toulon, en autorisation « de couper de bois pour les bastises des mesons et granges, pour chauffage, charbon pour les forges, réparations et autres choses pour l'utilité publique nesesere et le tout sans abus » (f°6v).

### **1689 :**

- Députation de Pierre Cauvin à Bargème « pour voir ce que faudra fere touchant la contribution du ... soldat [de milice imposé aux communes de Bargème, La Martre, Brenon, Le Bourguet] et pour cet efet lui a esté remis un escu pour subvenir en ce que faudra fere, soict pour abiller ledit soldat ...ou autre depense » (f°10).

- Election du nouvel état (f°11).
- Délibéré de faire l'inventaire des papiers de la communauté, de les déposer dans une caisse dont la clé sera remise au consul (f°12).

**1690 :**

- Pouvoir aux consuls de faire assigner devant le Lieutenant, de Castellane tous ceux qui exporteront du bois de chêne hors le territoire (f°14).
- Délibéré de se conformer à l'« arrest [sic] » du Roi qui ordonne aux habitants « se défaire de leurs chèvres dans un an ».
- Élections du nouvel état (f°16).

**BB 10 (cahier in-8°, 6 feuillets, papier) : 1690-1691**

**1690 :**

- Mission au greffier d'établir le rôle des hommes et des armes à feu du Bourguet (f°1).
- Levée d'un homme armé, suivant l'ordre du Comte de Grignan, d'un fusil « et expé » (f°1v).
- Affermage du droit de tasque au prix de 21 livres 10 sous (f°2v).
- Proposition par les consuls « come le covert de l'église est en un fort pire estat que, à moingz que de le réparer, monsieur le prieur ne y veut pas dire la sainte messe ; ce que entandu par tous les susnomés et tous d'hun commun acort a esté d'libéré de le faire acomoder et à cest effet a esté doné charge audit mestre Jauffred, consul, de s'en aller à la Berre et comander trois ou quatre dozenes esqueiras de la longeur et grandur necessere et les faire venir le plus tost que ce pourra » (f°3).

**1691 :**

- Mise aux enchères de 2 sous par « exent » (f°4v).
- Nomination d'auditeurs des comptes pour l'apurement du compte du trésorier (f°6) ; etc.

**BB 11 (cahier petit in 4°, 4 feuillets, papier) : 1691**

-Mission à divers de se porter à la bastide de Maurin, appartenant au sieur de Ventabres « pour faire fouler ses blés qui sont à l'haire et an prendre la quantité de trois charges [505,5 litres] qui feront l'antière quantité de quatorze charges [1359 litres] que la communauté est obligé de se cesir en qualité de sequestre », en vertu des lettres missives du Procureur du sieur de Peiresc (f°1).

- Délibéré de vendre aux enchères les glands du défens, à condition de pouvoir y introduire et engraisser 20 porcs, sur la mise à prix de 40 sous par bête (f°2).
- Pouvoir aux consuls de traiter avec Jean Isnart, chirurgien de Castellane, pour le service du lieu (f°3v) ; etc.

**BB 12 (liasse, 1 pièce, papier) : 1695**

Extrait de délibérations portant « d'afermer ou passer vente pour neuf années du défens de la Faje soit au tout ou en partie ... avec permission ...de défricher les terres incultes, couper les pins et mesme bon pour y semer de blet ».

## **BB 13 (cahier in-8°, 6 feuillets, papier) : 1697**

- Mise aux enchères des réparations à faire à l'église (f°1).
- Délibéré, sur la proposition de l'évêque de Senez, en tournée pastorale au Bourguet et après avis d'Antoine Feraud, architecte de Castellane, de construire une nouvelle église au jardin du prieur, moyennant la somme de 800 livres, fixée par ledit architecte et dont ledit prélat a offert de prendre 250 livres à sa charge, « pour prevenir à l'humidité qu'y ce rencontre à celle de présent qu'y a trouvé ruine par moyen des eaux qu'y découlent au dessus » (f°2).
- Elections du nouvel Etat (f°3) ; etc.

## **BB 14 (cahier in-4°, 11 feuillets, papier) : 1702-1703**

### **1702 :**

- Election du nouvel état (f°1).
- Choix d'un député pour aller défendre un procès devant le Parlement de Grenoble (f°1v, f°2).
- Imposition d'une taille de 2 sous 6 deniers par écu (f°2v).

### **1703 :**

- Election du nouvel état (f°8).
- Imposition d'une taille de 3 sous par écu cadastral (f°9v).
- Vote de 120 livres d'acompte des dépens adjugés par sentence arbitrale du 2 juin 1703 à N. Gerrin, seigneur du Bourguet (f°10v-11) ; etc.

## **BB 15 (cahier in-8°, 14 feuillets, papier : 1705-1706**

### **1705 :**

- Pouvoir aux consuls de liquider les frais de voyage et de députation de Pierre Cauvin à Grenoble (f°2).
- Choix de 4 personnes pour procéder à un nouvel allivrement (f°2v-3).
- Paiement de 24 livres de reliquat à « Madame de Vaucrois »[Vaucroue] (f°3v).
- Election du nouvel état (f°4).
- Pouvoir aux consuls de mettre la taille aux enchères ; de se pourvoir devant qui de droit contre Jean Troin, pour coupe de pins dans le défens de Chiron (f°5-6).
- Délibéré de présenter requête à l'intendant de la marine, N de Vouvray, en autorisation de couper du bois « pour l'utilité de la bastise des mesons et granges et pour les instruments aratoires [aratoires] et chaufage et pour les réparations des rivières et ruisaus » (f°8v-9).

### **1706 :**

- Liquidation des dépenses faites à l'occasion du réallivrement (f°10).
- Fixation de la taxe des pourceaux allant manger des glands dans le défens à 4 livres « la pièce les gros et les petits à proportion » (f°11).
- Election du nouvel état (f°11v).
- Augmentation de « l'estime » des maisons, lesquelles « n'ont été estimées que la place et que par ce moyen le cadastre a beaucoup diminué ».
- Imposition d'une taille d'un sol par franc cadastral (f°13 v) ; etc.

## BB 16 (cahier in-8°, 5 feuillets, papier) : 1709

- Liquidation des fournitures faites en 1708 à un régiment de dragons (f°1v).
- Offre par François Cauvin, de Bargemon, de faire l'exaction de la taille, moyennant 72 livres de gages (f°2).
- Délibéré de présenter requête au Sénéchal de Castellane « pour faire arrêter les rentes et revenus dudit prieuré de Saint-Pierre entre les mains de maistre Antoine Feraud, rantier dudit prieuré, jusque à ce que ladite esglize soict costruite et aschevée » (f°2v-3).
- Adjudication de la ferme du glandage, moyennant 15 livres (f°4v).
- Pouvoir au consul d'acheter 2 charges [3,20 hectolitres] de blé « mitadier » pour être envoyées à Castellane, au bataillon de Cassini (f°5v).

## BB 17 (cahier petit in-4°, 8 feuillets, papier) : 1709-1710

### **1709 :**

- Nomination de Jean Astier et de Pierre Arnaud pour vérifier les surcharges faites par le nouvel allivrement.

### **1710 :**

- Pouvoir à Antoine Cauvin, Jean François Cauvin, Jean Astier, Jean Cauvin et Pierre Cauvin, chapelier, « de faire une promesse au sieur de Taulane, seigneur de ce lieu, de trois cent livres » (f°2).
- Opposition de Jean Cauvin, procureur de « damoiselle Isabeau Lauthier, sa mère » à la délibération du conseil portant que les consuls traiteront de gré à gré pour la ferme de la trésorerie « parce que ladite délibération a été faite par surprise et en cachette, ne s'étant tenu aucun conseil à la plasse de la Barricade ainsi qu'il est porté par la dite délibération ... » (f°4) ; etc.

## BB 18 (cahier petit in-4°, 16 feuillets, papier) : 1712

### **1712 :**

- Elections du nouvel état dans le « paty du château rompu » (f°1v).
- Députation à Draguignan pour consulter au sujet du droit de huitain exigé sur les « semés du defans de Chiron » en vertu du décret du Lieutenant de Castellane (f°2-4).
- Députation de Jean Cauvin, à Aix, pour acquérir l'office de greffier, à ses frais avec promesse de la communauté de lui en servir les intérêts et de lui payer 6 livres de gages annuels pour remplir ladite charge (f°5v).
- Acceptation de Pierre Collomp et Antoine Lions, comme gardes des défens de Chiron et de la Taye, moyennant 21 livres en tout (f°6v).
- Rachat de l'office de secrétaire greffier alternatif, acquis précédemment par François Guiaud, notaire de La Roque ; emprunt à Jean Cauvin, bourgeois du Bourguet, de 200 livres pour en payer la finance, à la condition que pendant 10 ans, celui-ci exercera l'office sans pouvoir en réclamer le montant et que passé ce délai il en deviendrait titulaire s'il n'était pas remboursé (f°7).
- Impositions d'une taille de 4 sous par écu cadastral (f°8), d'une « taxe convenable » sur un chacun, pour payer à Castellane 997 livres 5 sous d'arrérages de tailles (f°9).
- Vote de 14 livres à Antoine Cauvin, seigneur du Bourguet, prêtre de l'oratoire, pour fournitures faites à la communauté par son feu père d'Aix (f°11).
- Délivrance de la gabelle du pain et du vin à Pierre Cauvin, moyennant 12 sous par coupe [32 litres] de vin et 48 sous par charge [168 litres] de blé (f°13).

- Délibéré de députer à Aix pour terminer le procès de la communauté contre noble André de Perrin, seigneur de ce lieu, après avoir pris avis du seigneur de Taulane « l'un des plus intéressés dans les affaires de la communauté » (f°14) ; etc.

### **BB 19 (cahier petit in-4°, 8 feuillets, papier) : 1712-1713**

#### **1712 :**

- Députation de Jean Cauvin, greffier, et d'Antoine Cauvin, hôte, à Taulane, pour y liquider les comptes de ses tailles de 2 ou 3 années (f°1v-2).

#### **1713 :**

- Rejet de la demande en décharge de l'allivrement de sa forêt et de la réfection du cadastre présentée par Antoine Cauvin, prêtre de l'oratoire (f°2v-3).  
- Délibéré de ne point prendre le fait et cause dudit Cauvin contre les particuliers qu'il prétend lui causer du dommage dans son fonds (f°3).  
- Délibéré de « rompre au bosquet de l'Hubac, appelé la Genestière » en imposant d'une manière convenable « chaque portion » (f°5v).  
- Délibéré de se pourvoir contre les étrangers qui défrichent au défens de Chiron, sur le prétexte que Antoine Cauvin leur a affermé (f°7v-8).  
- Délibéré de « demander injonction contre ledit Cauvin pour randre les dits arbres [fruitiers qu'il a fait planter dans ses terres] défensables (f°8) ; etc.

### **BB 20 (cahier petit in-4°, 22 feuillets, papier) : 1713-1715**

#### **1713 :**

- Election du nouvel état (f°1).  
- « Tous ceux qui se laisseront attraper [dans les défens] avec un troupeau d'adverage ... lui sera permis d'en prandre une bête de jour et deux de nuit, pourveu que le gageant prenne ladite bête dans ledit deffans, conformément aux anciennes coutumes », « tous ceux qui couperont un chaine au pied payeront 3 livres, celui qui coupera une branche faisant un pan d'œil » 15 sous, « celui qui fera des estelles au pied d'un chaine » 4 livres 10 sous et celui qui « se laissera attraper à laver ou faire d'immondisses à la fontaine » 5 sous (f°1v).  
- Délivrance à Pierre Collomp, moyennant 105 livres « les tasques du défens de Chiron » (f°5v).  
- Remplacement de N. Chauvety, chirurgien, qui « ne tient pas compte de venir jamais », par Antoine Aune, chirurgien de Châteauvieux (f°7v).  
- Délibéré d'accorder à Antoine Cauvin, seigneur du Bourguet « [ecclésiastique] le passage par luy demandé par le défens [de Chiron] » « atendu que la communauté n'a peu recouvrer des titres pour faire valoir ses prétentions » (f°8v).

#### **1714 :**

- Députation de Jean Cauvin à Comps pour percevoir 150 livres dues par cette communauté pour contributions levées en 1707 (f°11v).  
- Approbation de la transaction passée avec Antoine Cauvin, seigneur du lieu, « pour raison du passage ... d'adverage par le deffans de sa bastide de Chiron ... accordé au dessus du prad Peirollier jusques aux terres de Maune et sur la terre de Gaynard jusques sur la croix de Brenon » (f°13).  
- Députation à Aix pour constituer procureur à l'effet de terminer à l'amiable le procès pendant depuis 30 ans contre N. Perrin, « au sujet de la noblesse pretendue de son logis » (f°14v).

- Election du nouvel état (f°16).
- Pouvoir à Bernard Meyffred d'exiger de la Province ce qu'elle doit à la communauté (f°17v).
- Opposition d'Antoine Cauvin, seigneur du lieu, à la nomination de Pierre Collomp pour garde « ledit Collomp ayant ... laissé aller l'average dudit lieu au deffens » (f°19).

**1715 :**

- Délibéré de vendre aux enchères divers « cartons » du défens de Chiron, pour payer les dettes de la Communauté (f°22) ; etc.

**BB 21 (cahier petit in-4°, 9 feuillets, papier) : 1715**

- Vote de réparations au clocher, etc. ordonnées par l'évêque de Senez lors de sa visite (f°1).
- Acte donné à Antoine Cauvin [ecclésiastique], prêtre de l'oratoire, seigneur du lieu, qu'il existait du côté du couchant de la bastide de Chiron, un four à cuire le pain pour l'usage des « rentiers », lorsqu'elle était possédée par le seigneur baron de Monfroc et par ses prédécesseurs (f°2v).
- Délibéré, conformément à la transaction passée entre ledit Antoine Cauvin et la communauté, de faire procéder à « un nouveau réalivrement » par Jean Marié, notaire de Comps, et N. [N. Pieboul] de Courchons (f°4).
- Elections du nouvel état (f°5).
- Imposition d'une taille de 4 sous par écu (f°6v) ; etc.

**BB 22 (2 cahiers petit en in-4° de 38 feuillets, 1 pièce, papier) : 1716-1718**

**1716 :**

- Elections du nouvel état (f°1v).
- Délibéré de mettre aux enchères les « tasques des deffans de Chiron et de la Taye » (f°2).
- Délibéré de payer à Jean Astier, maréchal ferrant du lieu, pour 24 jours qu'il a été retenu prisonnier à Castellane, à la requête du receveur des deniers du Roi et du Pays, 1 livre 15 sous par jour (f°3).
- Délibéré de donner quittance à ceux qui ont payé pour le compte de la communauté ce que celle-ci devait au sieur de Vaucroue, suivant les « compulsoires » obtenues par lui (f°4v).
- Délibéré de donner pouvoir à Jean Cauvin, greffier de la communauté, de procéder, étant à Aix, à la liquidation du quint de tailles « surexigé » par la Province (f°5v).

**1717 :**

- Délivrance à Pierre Collomp, de la gabelle du pain, moyennant 3 livres par charge [168,5 litres] et de celle du vin, moyennant 16 sous par coupe (f°6).
- Approbation de la transaction passée entre les consuls et Antoine Cauvin, prêtre de l'oratoire, seigneur du lieu par laquelle ce dernier s'est « départi de » 250 livres, d'une part, et de 64 livres, d'autre, et moyennant la réunion à son domaine noble de Chiron du « serre de Gaynard et adrech de Chiron », etc (f°8v).
- Cession à Jean Cauvin d'une terre provenant des hoirs de Pierre Treillon, quartier de la Baume, moyennant 5 livres et le paiement des tailles à venir (f°10v).
- Délibéré de payer 2 livres 5 sous par jour à N. Aguillon, de Saint-Auban, et Antoine Reboul, de Courchons, experts chargés du nouveau cadastre (f°18).
- Délibéré de faire signifier qu'il va être procédé au réalivrement à la dame N. de Taulane, veuve de François de Lysle, [ecclésiastique], seigneur du Bourguet, à noble André de Perrin, à noble Antoine de Romegas, à Antoine Cauvin, [ecclésiastique], prêtre de l'oratoire, à N.N. d'Estienne et à noble Gaspard

de Quiqueran, tous six seigneurs du Bourguet et y possédant biens taillables et roturiers (f°19).

- Pouvoir au procureur de la communauté de poursuivre, conjointement avec les « adjoints », le procès pendant entre la communauté de La Garde et ses adhérents, d'une part, et celle de Castellane et ses adjoints, d'autre part, concernant le règlement au *pro modo jugerum* de la compascuité qui est commune entre 18 villes ou villages environ (f°21v).

- Élections du nouvel état (f°24).

- Délivrance de la trésorerie à Jean Jauffret, moyennant 75 livres (f°27v).

- Pouvoir à Jean Cauvin, greffier de la communauté, de rectifier les erreurs « aux chiffres » du nouveau cadastre (f°29v).

- Recours du cadastre (f°30).

#### 1718 :

- Élections du nouvel état (f°38).

### **BB 23 (cahiers petit in-4°, 8 feuillets, papier) : 1727-1728**

#### 1727 :

- Election du nouvel état (f°1v).

- Vote du prix d'un fusil fourni à Antoine Giraud, soldat désigné en 1720 « pour garder les barrières qui furent faites au temps de la contagion ... qui serait estimé envoyé du côté de Quinson ... et au lieu par ledit Giraud d'avoir rendu ledit fusil [emprunté de Pierre Bertrand], il recula sans l'apostrophe » (f°3) ; etc.

#### 1728 :

- Élections du nouvel état (f°7v) ; etc.

### **BB 24 (cahier petit in-4°, 8 feuillets, papier) : 1730-1731**

#### 1730 :

- Etat des dépenses annuelles de la communauté : deniers du Roi et du Pays, 360 livres, taillon fouage et subside, 23 livres 1 sou 6 deniers, etc ; total 1 080 livres (f°1).

- Imposition d'une taille de 3 sous par écu (f°2).

- Election du nouvel état (f°2v).

- Pouvoir à l'abbé Cauvin, seigneur du lieu, d'acheter pour la communauté « un van de fil d'archal » (f°5v).

- Acceptation de Jean Fouque, de La Bastide, pour « exacteur » de la taille (f°6v).

- Augmentation de la taille de 3 deniers par écu (f°7).

#### 1731 :

- Délibéré de faire contribuer à la solde d'un soldat de milice : les 9 « jeunes gens de taille », 1 livre 10 sous chacun ; les 3 de « basse taille », 1 livre 5 sous (f°8v).

### **BB 25 (cahier petit in-4°, 4 feuillets, papier) : 1731-1732**

#### 1731 :

- Offre à la trésorerie par Pierre Cauvin, chapelier (f°1).

**1732 :**

- Election du nouvel état (f°2v) ; etc.

**BB 26 (cahier petit in-4°, 5 feuillets, papier) : 1733-1734**

**1733 :**

- Nomination de Jean Cauvin et Jean Astier, habitants du lieu, pour remplir les fonctions de trésoriers, moyennant 20 livres chacun (f°1v).
- Délibéré de partager le défens de Chiron en « portions », de les encadrer et remettre aux habitants, afin d'arrêter l'émigration des habitants dans la basse Provence (f°2v).

**1734 :**

- Permission aux habitants de cultiver les portions ci-dessus en commençant au-dessous des terrains cultivés des Boisonnades et descendant, sans laisser de lot inculte entre deux, moyennant une rente de 2 panaux [33,7 litres] de blé, mûteil ou « annone » [seigle] (f°4) ; etc.

**BB 27 (cahier petit in-4°, 30 feuillets, papier) : 1735-1737**

**1735 :**

- Imposition d'une taille de 3 sous 6 deniers par écu cadastral pour subvenir aux dépenses ordinaires et d'un capage d'une livre par « chaque cotte et feu » (f°1).
- Transcription d'extrait de l'arrêt du Conseil d'État, suspendant les élections des « sieurs officiers » jusqu'à ce qu'il ait été pourvu ou commis par commission du grand sceau (f°1v).

**1736 :**

- Délibéré de faire de « très humbles remontrances à M. l'intendant » pour combattre la demande de N. Perrin en remplacement du greffier de la communauté (f°5).
- Etat des dettes de la communauté (f°7).
- Délibéré sur la demande de noble Gaspard de Quiqueron, seigneur du Bourguet, de faire enlever les marches et combler les « suailles » des rues, « qui non seulement causent de mauvaises vapeurs mais empêchent d'y pouvoir passer » (f°12v).
- Délibéré d'accepter la proposition du révérend père Muraire, observantin de Draguignan, résidant à Saint-Bayon, d'enseigner la jeunesse, moyennant 60 livres par an, payables moitié par celle-ci et moitié par la communauté (f°13v).
- Nomination de N. Pellissier, d'Eaulx, pour chirurgien-barbier (f°14v).

**1737.**

- Transcription des lettres patentes portant commission de greffier (f°18).
- Délibéré de « prandre le fait et cause en main ... des habitants qui seront attaqués » pour avoir foulé leur blé à l'aire de « pret argens », où de tout temps immémorial les habitants sont en usage de fouler leur blé » (f°26).
- Délibéré de présenter requête à la Chambre des eaux et forêts en autorisation d'introduire des chèvres dans le territoire (f°28).
- Elections du nouvel état (f°29) ; etc.

### **BB 28 (cahier petit in-4°, 4 feuillets, papier) : 1738**

- Acceptation de N. Giraud, de Castellane, comme chirurgien du lieu, à la condition qu'il viendra faire la barbe tous les 15 jours, de la Toussaint à Pâques, et tous les 8 jours le reste de l'année, moyennant demi-panal [8,425 litres] de blé par maison où il y a 2 personnes ayant la barbe et un panal [16,85 litres] s'il y en a davantage, et 12 sous par jour avec la nourriture pour soigner les malades (f°1).
- Elections du nouvel état (f°2), etc.

### **BB 29 (cahier petit in-4°, 16 feuillets, papier) : 1741-1744**

#### **1741 :**

- Acceptation de l'offre de Jean Camail, ménager du Thoronet, de donner 45 livres, plus les frais de la « collette », de la « glandée » du défens de Chiron (f°1).

#### **1742 :**

- Délibéré d'acheter le méteil des « associés de la dîme » à 20 livres la charge [168,5 litres], « d'autant mieux qu'il y a à craindre de quelque disette, à cause du grand nombre de troupes qui y a dans la Province » (f°2).
- Imposition d'une taille de 3 sous 6 deniers par livre (f°3-4).
- On présentera de « très humbles remonstrances » à l'intendant contre diverses plaintes portées par N. Perrin, coseigneur du lieu, au sujet d'actes de la municipalité (f°4v).

#### **1743 :**

- Délivrance, après enchères, de la trésorerie pour 3 ans à Jean Antoine Maria, moyennant 47 livres « de gages » (f°10v).

#### **1744 :**

- Pouvoir aux consuls d'acheter et faire transporter à Antibes, l'avoine et le foin requis, le tout par ordre de N. de Chasteuil, subdélégué de l'intendant, « sur le pied », savoir : de 25 sous le panal [16,85 litres] d'avoine, 32 sous le quintal [40,375 kg] de foin et « à l'égard du port » de 3 livres le quintal « de foin » et « à l'égard de l'advoieuse sur le pied des voisins » (f°11v) ; etc.

### **BB 30 (cahier petit in-4°, 9 feuillets, papier) : 1752**

- Acceptation de l'offre de Jean Baptiste André, « tuillier », de Castellane, de faire pendant 3 années, 3 fournées par an des tuiles au quartier de l'ancienne tuilière qu'il cédera à 53 sous le « cent marchand et de recepte, sous la condition qu'après les avoir tirées du four ... [si] les habitants ou la communauté manquait de les prendre luy sera permis de les vendre à des étrangers » passé 15 jours (f°1).
- Pouvoir aux consuls de présenter requête à l'intendant en autorisation d'emprunter pour acheter la maison d'Antoine Collomp et l'approprier comme maison curiale (f°2).
- Transcription de congé de Jean Baptiste Cauvin, soldat de milice (f°2v).
- Imposition d'une taille de 4 sous 6 deniers par écu cadastral (f°5).
- Location, moyennant 20 livres par an, d'un appartement de Jean Cauvin, seigneur du lieu, pour loger le curé (f°5v-6).
- Pouvoir à Alexandre Fabry, « serviteur de la Province », de liquider les fournitures faites pour réparer le chemin de Comps à Castellane, « auquel sera remis les certificats de sieur Honoré Chalvin, seigneur

en partie de ce lieu » (f°7) ; etc.

### **BB 31 (cahier petit in-4°, 22 feuillets, papier) : 1753-1756**

#### **1753 :**

- Pouvoir aux consuls de traiter avec Jean Bertrand, de Trigance, comme « maître tuillier ».
- Vote d'une taille de 4 sous et demi par écu, produisant 1 130 livres « somme suffisante pour l'entier acquittement des dettes de ladite communauté » (f°1v).
- Vote de 15 livres à Honoré Granier, « cy devant curé de cette paroisse », pour ses honoraires réglés par l'évêque concernant l'éducation de la jeunesse, la procession de Saint-Barnabé, etc. (f°2v).
- Délibéré de faire consulter à Aix sur l'ajournement personnel de tous les habitants décrété par le conseiller de Bruny, baron de la Tour d'Aigues, « en suite des plaintes qui luy ont été portées au sujet de la coupe du bois du deffents de Chiron », contre ceux qui ont porté la plainte (f°3) ; sur le nettoyage dudit bois qui est trop fourni.
- Nomination de recteurs et d'un trésorier « qui ne sera tenu de rendre compte que de clair à maître » de l'emploi de 125 livres, pour « l'entretien d'un maître d'école », de 75 livres pour dotation d'une fille « qui convolera en nobces » et de 50 livres pour secours aux pauvres malades nécessiteux, provenant de 5 000 livres léguées à cet effet par Antoine Cauvin, prêtre de l'oratoire, seigneur de ce lieu (f°4).

#### **1754 :**

- Vote d'une taille de 3 sous 6 deniers et demande d'une avance de 527 livres au trésorier qui « s'en payera dans la suite sur les impositions que la communauté fera » (f°7).
- Acceptation de N. Sage, de Comps, comme chirurgien du lieu (f°10).
- Vote de 100 livres à Barthélémy Peage, maître doreur de Nice, pour réparer l'autel, doré un tableau, etc., conformément à l'ordonnance de visite de l'évêque (f°10).

#### **1755 :**

- Délibéré de pourvoir aux frais de réparation de la maison curiale qui seront payés, savoir : un tiers à « l'entrée », le second tiers à l'ouvrage fait et le 3<sup>e</sup> l'année prochaine par imposition (f°15).
- Nomination de conseillers, avec obligation « d'assister aux conseils sous une peine de trois livres » (f°16).
- Le conseil se réunira désormais dans la maison curiale « ou à telle autre que les consuls trouveront à propos », et non plus, comme il est d'usage, sur la place publique [de la Barricade] « où il y a le plus souvent des femmes, enfants ou filles et gens qui n'ont aucun droit d'assister au conseil et que, par le tumulte qu'il s'y cause, les délibérations et affaires de la communauté ne peuvent être faites » (f°16).

#### **1756 :**

- Nomination de Jean et Augustin Cauvin, sieurs du Bourguet, et de Jean François Alexis Fage pour faire « l'arangement des papiers » (f°18) ; etc.

### **BB 32 (cahier petit in-4°, 8 feuillets, papier) : 1757-1758**

#### **1757 :**

- Nomination de Jean Joseph Astier pour garde du défens, aux gages de 18 livres (f°1).
- Elections du nouvel état (f°1v).

#### **1758 :**

- Vote à Jean Baptiste Gros de « ce qu'il trouvera à propos » pour les peines et soins qu'il s'est donnés afin de retirer de la Province 2 huitièmes de la contribution que la communauté avait payée à l'ennemi (f°3v).
- Imposition d'une taille de 4 sous par écu cadastral, produisant environ 100 livres (f°4v) ; etc.

### **BB 33 (cahier petit in-4°, 11 feuillets, papier) : 1770-1772**

#### **1770 :**

- Elections du nouvel état (f°1).
- Délibéré de présenter requête au Parlement en autorisation de faire un nouveau cadastre et de « se donner de mouvement pour avoir deux espert à meilur [prix] que faire se pourra" (f°1v).

#### **1771 :**

- Pouvoir aux consuls de faire réparer la maison curiale et le pont « allant à Comps » (f°2).
- Indication de passage pour le troupeau atteint de « la cas » d'un berger allant à la montagne (f°2v).
- Imposition d'une taille de 3 sous 6 deniers par écu cadastral (f°3).
- Election du nouvel état (26 décembre) (f°5v).

#### **1772 :**

- Imposition d'une taille de 3 sous 6 deniers par écu cadastral (f°7) ; etc.

### **BB 34 (cahier petit in-4°, 12 feuillets, papier) : 1776-1777**

#### **1776 :**

- Nomination de Jacques Cauvin pour garder les bois et herbages (f°1).
- Délibéré de mettre aux enchères le défrichement de « tout ce qui n'est pas penchant » du Plan de Rougon, attendu que les « arbustes, pinates, cades et gennevriers y sont en si grande quantité que les bestiaux de labour et average ne peuvent y pénétrer et le defens est devenu le recevable des sangliers, loups et autres bettes fauves dangereuses pour les bestiaux et même pour les gens" (f°1v).
- Mission aux consuls de traiter avec les cosseigneurs du lieu : Pierre Guillaume d'Etienne de Lyle, de Perrot, [Audibert] Caille Jaufroy, Honoré Chalvin, Augustin et Joseph Cauvin, afin de convertir les droits « de tasque, censes et services » en une pension féodale.
- Acceptation de ladite proposition par lesdits seigneurs et fixation de la pension à 262 livres par an, « lesdits droits ... tant en grains, argent, poules, poulets et perdrix » leur rapportant antérieurement 300 livres (f°2-4).
- Vote d'une imposition de 3 sous 6 deniers ; la communauté ne pouvant voter davantage attendu « les mauvaises récoltes ... [qui ont] rendu les habitants dans la dernière misère » ; mission aux consuls de déposer copie de cette délibération au greffe des États (f°4v-6).
- Election du nouvel état (f°7).

#### **1777 :**

- Acceptation de l'offre de Jean Joseph Rouver, maître potier de Jabron, de faire 8 000 tuiles qu'il vendra 3 livres 3 sous le cent (f°9v).
- Pouvoir aux consuls de mettre aux enchères les réparations de la maison curiale (f°10v) ; etc.

## BB 35 (cahier petit in-8°, 12 feuillets, papier) : 1778-1779

### **1778 :**

- Les papiers de la communauté se trouvant dispersés, on les fera recueillir pour les déposer ensuite aux archives après inventaire.
- Affermage du canton de Plan Rougon pour 9 années, moyennant le prix annuel de 120 livres (f°2).
- Affermage du canton de Mauvallon pour 11 livres pendant la même durée (f°4).
- Vote de 4 sols par écu cadastral pour subvenir au paiement des derniers du Roi et du Pays (f°6).
- Délibéré de mettre aux enchères le glandage du défends de Chiron (f°7).
- Élections : premier consul, Augustin Cauvin, et deuxième consul, Pierre Fortou, greffier, de Perrin (f°8-10).

### **1779 :**

- Nomination de 2 gardes pour la surveillance du défends de Chiron et le transport des malades passant à Robion et à Comps, moyennant les « gages » de 36 livres par an (f°11).
- Nomination de députés pour procéder à la répartition de la capitulation s'élevant à 54 livres (f°12).
- Nomination d'indicateurs pour faire un nouveau cadastre (f°13).
- Affermage du défends de la Faye pour 6 années, moyennant le prix annuel de 90 livres (f°14).
- Nomination de commission pour contracter avec Lions, de Castellane, chargé par le parlement de faire le cadastre (f°15).
- Délibéré de présenter un mémoire à l'évêque de Senez pour faire acquitter les messes de requiem dans la chapelle de Sainte-Anne (f°16).
- Affermage du défends de Chiron, canton de Prapeiroulier, des Cournayères, des Crousets et de Taulane (f°17).
- Imposition de 4 sols par écu pour insuffisance de revenus (f°19).

## BB 36 (cahier petit in-4°, 10 feuillets, papier) : 1781-1782

### **1781 :**

- Nomination de Bruno Cauvin en remplacement d'Augustin Cauvin, absent, pour auditeur des comptes (f°2).
- Pouvoir aux consuls de mettre aux enchères la trésorerie et la « tasque » des défends de la communauté, à la réserve du « carton de la Faille qu'il a estté aranté franc de tasque » (f°4).
- Election du nouvel état (f°4v).

### **1782 :**

- Pouvoir aux consuls de faire faire « un banc pour les consuls et autres officiers de la communolté atandu que l'esglise estoit occupée par plusieurs bancs des seigneurs et autres habitans », une bière pour les morts (f°6).
- Pouvoir aux consuls de faire faire une « barde » pour porter les pauvres malades « pasans » (f°6v) ; etc.

## BB 37 (cahier petit in-4°, 52 pages, papier) : 1787-1789

### **1787 :**

- Délibéré de faire consulter sur la dénonce faire à Louis Honora, habitant du lieu, par le fermier de la bastide de Fonfreye, terre noble de messire Carbonel (page 1).
- Délibéré de faire délimiter ladite terre qui se trouve enclavée dans celle de la communauté (page 2).

- Cantonnement au troupeau de Jean Joseph Muraire sur des soupçons de rage, d'après la déclaration dudit Muraire disant que le chien du troupeau de la bastide de Saint-Pierre s'était battu avec le sien et qu'ils s'étaient ensuite enfuis tous les deux, ce qui fait présumer qu'ils étaient malades, « de sorte qu'ils prirent le parti de mettre des gens à leur suite pour les tuer » et firent brûler une chèvre dans la crainte qu'elle n'eût été mordue (pages 5 et 45).

**1788 :**

- Visite des troupeaux pour s'assurer qu'ils ne sont pas atteints de la "picautte" (page 7).
- Imposition d'une taille de 1 sol 6 deniers par livre cadastrale (pages 15-18).
- Délivrance « à l'élection de la chandelle » des glands du défens de Chiron, moyennant 90 livres avec faculté de les cueillir jusqu'à la Noël inclusivement (page 25).
- Election du nouvel état, dans le conseil « ... assemblé ... par la voix orgalle (sic) de Jacques Cauvin, valet de ville (page 27).

**1789 :**

- Vote de diverses amendes contre ceux qui couperont du bois dans les défens de la communauté (page 33).
- Vote d'une taille de 1 sol 6 deniers par livre (pages 35-38).
- Désignation de 5 soldats, contingent de la communauté, d'après la demande de la viguerie de 10 hommes par feu, envoyés à Castellane où les consuls ... [ladite ville] [ont signalé] « de tropes étrangères pour ainsi dire de brigans et qui sont proche ... la viguerie » (page 48) ; etc.